

Évaluation d'impact du Programme Opérationnel FEDER 2014-2020 - Lot 1

Secteur Privé

OCTOBRE 2023

Léonor Rivoire, Teresa Moreno Martos, Khadija Berrada, Anna Menenti, Patricia Auroy, Elisabeth Zaparucha.

1. Contexte et objectifs de l'évaluation

1.1 Le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER)

Le 3 avril 2014, le gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a donné son approbation à un nouveau Programme Opérationnel (PO) destiné à mettre en œuvre le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) dans la région pour la période 2014-2020¹. Ce programme est aligné sur les objectifs européens et a pour but de financer des projets afin de **renforcer la cohésion économique, sociale et territoriale de la région**.

Ce programme est suivi et mis en œuvre par la Direction FEDER au sein de Brussels International, une des huit administrations du Service Public Régional de Bruxelles.

Le montant total du programme atteint 197 920 030,00 € dont 101 897 714,00 € sont la contribution de l'Union européenne². Entre mai et juillet 2014, la Région de Bruxelles-Capitale a ouvert un appel à projets³ avec le soutien des fonds FEDER. 196 projets ont été déposés suite à cet appel à projets.

Après évaluation, un total de 46 projets ont été sélectionnés sur base de l'opportunité qu'ils représentaient pour le territoire et de leur contribution à l'atteinte des objectifs du programme.

1.2 Objectifs et périmètre

Cette évaluation est la troisième évaluation prévue dans la deuxième version du Plan d'évaluation qui a été approuvée en date du 25 mars 2019 par le Comité de Suivi du Programme opérationnel FEDER 2014-2020 et qui a été attribuée à Technopolis au terme d'un marché public. Cette évaluation s'est déroulée entre le mois d'octobre 2022 et le mois de novembre 2023.

Les travaux d'évaluation ont poursuivi plusieurs objectifs :

- Répondre à une obligation réglementaire conformément à l'article 56 Règlement (CE) n°1303/2013
- Rendre des comptes, notamment aux citoyens sur l'utilisation des financements publics
- Apprécier les effets et impacts de l'intervention
- Produire des connaissances nouvelles

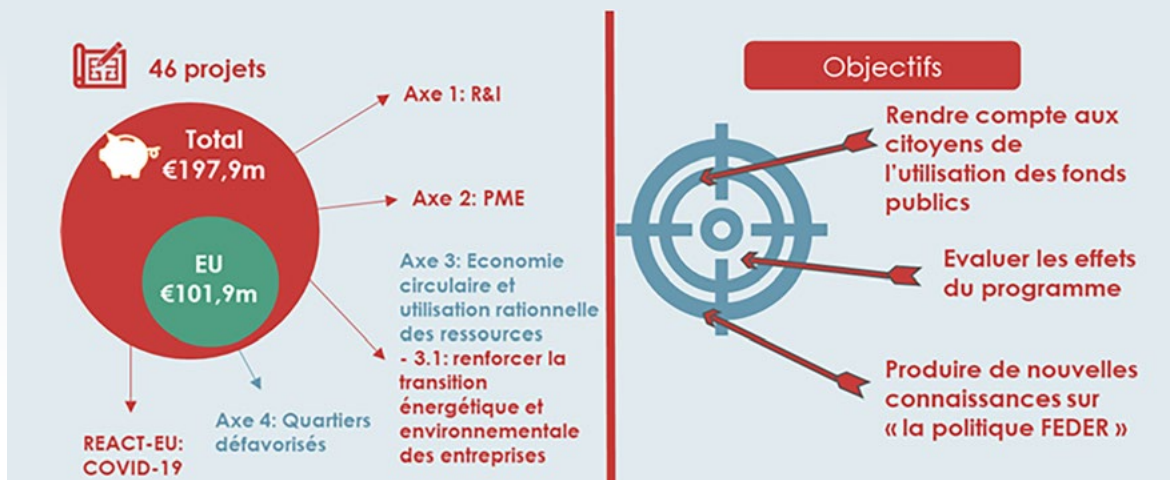
Cette évaluation s'est focalisée sur les axes ayant comme principaux bénéficiaires finaux les entreprises et les PME, y compris de l'économie sociale. Elle visait notamment à évaluer le « soutien (direct et indirect) du FEDER aux entreprises grâce aux soutiens à l'innovation, aux PME et à l'économie bas carbone (axes 1, 2 et 3 (OS 3.1 uniquement)) ».

¹ <https://feder.brussels/comprendre-le-feder/>

² Commission Européenne (n.d), FEDER PO Bruxelles Région Capitale/ EFRO OP Brussel Hoofdstedelijk Gewest. https://ec.europa.eu/regional_policy/fr/atlas/programmes/2014-2020/belgium/2014be16rfop001 (consulté le 22 janvier 2023).

³ Un appel à projet général en 2014 et un deuxième appel en 2018 portant sur la performance énergétique des bâtiments publics uniquement.

Les autres axes du programme ont fait l'objet d'une autre évaluation (axe 3 (à l'exception de l'OS 3.1), axe 3 bis et axe 4).



2. Les principaux constats de l'évaluation

2.1 Les principaux constats transversaux de l'évaluation

- De façon générale, il est difficile d'avoir une vision globale de l'impact final des projets au sein d'un même axe car ils concernent des filières variées, sont de natures diverses et ne permettent pas d'obtenir une masse critique suffisante pour conclure que le programme a eu des impacts substantiels sur une filière.
- Il est important de noter qu'il est difficile d'imputer les effets et impacts des projets à la seule contribution du FEDER. Les résultats peuvent être impactés et influencés par d'autres politiques et programmes de soutien régionaux ainsi que par un certain nombre de facteurs externes dont l'incidence est difficile à quantifier.
- S'il n'est pas possible d'identifier la part du changement spécifiquement imputable aux seuls fonds européens, il est toutefois possible de conclure que le soutien du FEDER a contribué à l'atteinte des résultats des différents projets soutenus. Les analyses réalisées dans le cadre de cette évaluation permettent de conclure que les subsides FEDER ont eu plusieurs effets, dont le principal est un effet « volume », qu'il s'agisse de l'intensité des actions engagées ou de leur durée.

- ✓ La valeur ajoutée réside dans la flexibilité et la transversalité d'un soutien financier important qui s'inscrit sur le long terme.
- ✓ Le FEDER constitue un financement permettant de « dérisquer » les projets dans un premier temps. Le co-financement FEDER permet d'intervenir à des stades où les risques sont les plus élevés, là où d'autres dispositifs ne s'engagent pas.
- ✓ Le FEDER est un soutien clé pour de nombreux projets car en l'absence de ce co-financement, certains projets n'auraient pas pu être mis en œuvre ou n'auraient pas eu la même ampleur.
- ✓ Le FEDER a également, dans certains cas, un effet de structuration des projets grâce à l'accompagnement proposé aux bénéficiaires.
- ✓ Le soutien du FEDER a pu permettre un gain de crédibilité permettant d'avoir accès à d'autres sources de financements.

2.2 Les principaux constats par axe

 AXE 1 Renforcer la recherche et améliorer le transfert et l'émergence de l'innovation	 AXE 2 Renforcer l'entrepreneuriat et améliorer le développement des PME dans les filières porteuses	 AXE 3 Soutenir le développement d'une économie circulaire et l'utilisation rationnelle des ressources dans les filières porteuses (bas carbone)
OS 1.1 : « Augmenter les capacités de recherche appliquée en lien avec les enjeux prioritaires identifiés dans le diagnostic » Le FEDER a contribué : • au renforcement des capacités de recherche et d'innovation des entreprises (et en particulier des PME) et au transfert des résultats de la recherche appliquée, • à l'augmentation des investissements privés et publics en matière de RDI au sein des entreprises bénéficiaires, • à l'amélioration de la valorisation de la RDI, • à une meilleure visibilité des projets et des porteurs de projets au sein de leur écosystème.	OS 2.1 : « Créer des nouvelles activités génératrices d'emplois, y compris dans l'économie sociale » • Le co-financement FEDER a contribué à la mise en œuvre de nouveaux projets entrepreneuriaux • Le soutien du FEDER a permis, dans une certaine mesure, aux entreprises/PME d'améliorer leur compétitivité à travers l'augmentation de l'emploi et l'augmentation des actions issues de l'innovation sociale. • Le co-financement FEDER a permis de mettre en œuvre des projets qui n'auraient pas été menés en l'absence du soutien reçu et a également permis d'attirer d'autres financements.	OS 3.1 : « Renforcer la transition énergétique des PME bruxelloises » • Les projets soutenus ont contribué à soutenir et améliorer la transition verte des entreprises. • Le FEDER a renforcé la légitimité des projets et favorisé l'attraction de fonds supplémentaires pour assurer la continuité et la pérennisation de certaines activités. • En l'absence du soutien financier FEDER les projets n'auraient pas pu être menés de la même manière et atteindre les mêmes résultats.
OS 1.2 : « Accroître l'innovation au sein des PME » • Les projets de recherche soutenus sont ou seront probablement capables d'affecter positivement l'innovation dans les entreprises. • Le nombre d'entreprises investies dans un processus d'innovation a augmenté. • Le cofinancement FEDER est apte à produire des impacts de long terme sur l'innovation. • Le soutien FEDER a un effet de levier qui a permis de sécuriser des financements auprès d'autres financeurs.	OS 2.2 : « Accompagner le développement des PME, y compris les projets d'économie sociale » • Le FEDER a permis une meilleure connaissance des écosystèmes et la création et le développement de liens entre les acteurs. • Le FEDER finance des projets structurants sur le long terme qui ne trouveraient pas de financements par ailleurs ou permet aux projets d'atteindre une crédibilité auprès des pouvoirs publics, des banques, des médias.	

Recommandations

Dans le cadre de cette évaluation, **six grandes recommandations** sont proposées afin d'**optimiser les impacts des projets soutenus**.

1

Privilégier une structure de programme permettant une bonne dynamique et facilitant l'analyse d'impacts

- Envisager un principe de structuration du programme par pool ou portefeuille de projets répondant à un enjeu sociétal commun qui guiderait le choix des projets
- Structurer le suivi du programme selon le même principe de pools/portefeuilles de projets

2

Attirer des projets à potentiel d'impacts et assurer un suivi dynamique tout au long de la programmation

- Continuer à renforcer l'accompagnement des porteurs de projet
- Privilégier le fonctionnement par appels à projets (AAP)
- Envisager une animation renforcée soutenue par un réseau d'acteurs de l'écosystème bruxellois

3

Déterminer les contours d'une intégration plus optimale des acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) au sein des axes du programme FEDER

- Prévoir, en amont, un soutien et un accompagnement renforcés pour les acteurs de l'ESS
- Envisager les conditions administratives et financières adéquates à la participation des acteurs de l'ESS
- Transversaliser l'ESS dans les projets cofinancés par le FEDER

4

Veiller à la maturité des porteurs particulièrement concernant les projets structurants à fort potentiel d'impacts

- Prévoir une stratégie de réduction des risques de retards le plus en amont possible des projets d'infrastructures dans le cadre de la préparation du programme
- Analyser la maturité lors de la sélection et de la mise en œuvre du programme

5

Renforcer encore davantage l'attention portée à la pérennité des projets cofinancés par le programme FEDER pour assurer la manifestation d'impacts de long terme

- Renforcer les critères de sélection axés sur la prise en compte de la durabilité ou qui tendent à l'encourager dès la phase de candidature
- Organiser un suivi à mi-parcours des options de pérennisation des projets

6

Affiner le choix d'indicateurs reflétant les résultats et impacts du programme

S'assurer de la contribution des projets sélectionnés aux impacts attendus des axes et objectifs spécifiques auxquels ils appartiennent

- Au moment de la rédaction du programme, s'assurer que le choix des indicateurs couvre un maximum de résultats attendus pour refléter au mieux les effets des projets
- Poursuivre et intensifier le travail de pédagogie auprès des porteurs de projets autour des indicateurs

Annexe A

Limites de l'évaluation

Sans que cela n'affecte la solidité des analyses menées, certaines limites et difficultés doivent toutefois être tenues en compte.

- Une première limite est liée à la temporalité des évaluations d'impacts des fonds européens. L'analyse des impacts requiert un recul suffisamment long après la fin de l'intervention pour en analyser les effets. Le temps de la programmation et de l'élaboration de la future programmation 2021-2027 ne permet pas de disposer de ce recul temporel. Tous les projets n'étaient pas terminés au moment de l'évaluation, les impacts n'étaient alors pas complètement déployés. De plus, les projets qui n'ont pas été clôturés ont plutôt tendance à être des projets de grande ampleur (notamment les projets d'infrastructure) qui ont besoin de temps pour être mis en place et dont la vocation est d'obtenir des impacts à une plus grande échelle. Ainsi, le degré d'aboutissement de certains projets n'a pas permis de mesurer l'impact du programme de façon exhaustive sur l'ensemble des objectifs.
- De plus, cette évaluation s'est déroulée peu de temps après le développement de certains projets. En d'autres termes, une des limites de l'évaluation est de ne pas avoir pu bénéficier du recul suffisant sur les projets pour en mesurer l'ensemble des retombées. Cependant, il a été possible d'observer les résultats et premiers effets des projets et d'en déduire les probables impacts sur le plus long terme.
- Les contacts des bénéficiaires finaux ont dans certains cas été difficiles à obtenir pour diverses raisons. Nous avons été en mesure d'interroger des bénéficiaires finaux mais en nombre moindre que ce que nous espérions initialement.
- Enfin, l'évaluation s'est basée sur les données disponibles au moment de cette évaluation (notamment celles concernant les indicateurs). Il est à noter qu'en fonction de la source consultée (porteur de projet ou autorité de gestion) les données pouvaient légèrement différer notamment en raison d'un décalage entre le moment de la transmission des données par le porteur de projet à l'autorité de gestion et la validation de ces données par l'autorité de gestion.

Annexe B

Méthodologie utilisée

